



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

de la Communauté d'agglomération du Libournais

ARRETE N° 2017 -205

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LAPOUYADE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 104-2, L. 132-1 et suivants, L. 163-3 à L. 163-8, R. 161-1 à R. 163-6, R. 132-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du 19/03/2015 du Conseil Municipal de la commune de LAPOUYADE décidant de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du 09/02/2017 du Conseil Municipal de la commune de LAPOUYADE sollicitant la poursuite par la Communauté d'Agglomération du Libournais de la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2017-03-085 du 28/03/2017 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais autorisant l'achèvement de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Vu l'avis émis par l'autorité de l'Etat compétent en matière d'environnement sur l'évaluation environnementale

Vu la décision n° E17000115/33 du 18/07/2017 du Président du tribunal administratif de Bordeaux désignant Monsieur Gérard DESSIER, Architecte retraité, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, dans les conditions définies à l'article R. 163-4 et L. 163-5 du code de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE pour une durée de 32 jours consécutifs, à compter du 27 octobre 2017 et jusqu'au 27 novembre 2017 inclus.

ARTICLE 2 :

Au terme de cette enquête, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais approuvera le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 :

Afin de conduire l'enquête publique, le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Monsieur Gérard DESSIER, Architecte retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de LAPOUYADE aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 27 octobre 2017 de 14 heures 30 à 16 heures 30
- Le mercredi 15 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Le lundi 27 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures

ARTICLE 4 :

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne pourra :

- demander des informations sur le projet ;
- obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier mis à l'enquête publique auprès de la Mairie de la commune de LAPOUYADE 23, avenue de VERDUN, 33620 LAPOUYADE.

ARTICLE 5 :

Le dossier complet du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE et les pièces qui l'accompagnent (y compris tous les avis émis par les personnes publiques associées, l'autorité environnementale, la CDPENAF...), seront mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Libournais et de la commune de Lapouyade à l'adresse suivante : <https://www.lacali.fr/> et lapouyade.jimdo.com

Le dossier en format papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur Gérard DESSIER, Architecte retraité, commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de LAPOUYADE, 23, avenue de VERDUN, 33620 LAPOUYADE, et mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30).

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique accessible au public à l'endroit suivant : Espace Gérard Denoël, 25 Ter, avenue de Verdun 33620 LAPOUYADE et Communauté d'agglomération du Libournais, service Droit des Sols, 33, avenue de la Gare, 33870 VAYRES.

Des informations relatives à l'organisation de l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Libournais et de la mairie de LAPOUYADE à l'adresse suivante : <https://www.lacali.fr/> et lapouyade.jimdo.com

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier d'élaboration et consigner ses observations, soit :

- sur le registre d'enquête ;
- les adresser par écrit à Monsieur Monsieur Gérard DESSIER, Commissaire-Enquêteur, mairie de LAPOUYADE, 23, avenue de VERDUN, 33620 LAPOUYADE ;
- les adresser par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur pour le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Lapouyade » à l'adresse e-mail suivante : mairie-lapouyade@wanadoo.fr et urbanisme@lacali.fr

Les observations, y compris celles déposées par courrier électronique, seront tenues à la disposition

du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Ces observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 :

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les informations relatives à l'environnement se trouvent dans le rapport de présentation du dossier du projet d'élaboration du PLU de la commune de LAPOUYADE et sont consultables selon les mêmes dispositions que pour l'ensemble du dossier (article 5).


Fait à Libourne,

Le **26 SEP. 2017**

Monsieur Jacques LEGRAND
1^{er} Vice-président
Délégué au Développement touristique et à
l'Urbanisme



Ampliations transmises à :

Envoyé en préfecture le 28/09/2017
Reçu en préfecture le 28/09/2017
Affiché le 
ID : 033-200070092-20170926-2017_09_205-AR



2017.09.26

2017.09.26